

Synthèse réalisée par **Alan THIAVILLE** à partir du quotidien **LIAISONS SOCIALES**
Du lundi 03/02/2020 au vendredi 07/02/2020

CONDITIONS DE TRAVAIL (durée, rupture, CDD, santé...)

<p>LS 03/02/2020 N°17991, page 1</p>	<p>L'action en requalification du CDD en CDI est soumise à la prescription de deux ans <i>Cass. Soc., du 29 janvier 2020, n°18-15.359 FS-PBI</i> Le régime de prescription de l'action en requalification du CDD en CDI se précise. la Cour de cassation opte pour le délai de prescription des actions portant sur l'exécution du contrat de travail, à savoir deux ans. Si l'action est fondée sur le motif de recours, ce délai a pour point de départ le terme du CDD ou le terme du dernier contrat.</p>
<p>LS 04/02/2020 N°17992, page 1</p>	<p>PSA s'engage en faveur du bien-être et de la motivation des salariés <i>Accord du 29 janvier 2020 sur la motivation et le bien-être au sein du groupe PSA</i> Pour garantir un environnement propice à l'épanouissement de ses salariés, PSA a conclu, le 29 janvier 2020, un accord à durée indéterminée sur la motivation et le bien-être au travail. Parmi les 32 mesures de ce texte, certaines figurent dans des précédents accords, mais dont 12 sont des «actions innovantes». Au nombre des nouveautés, un état des lieux des espaces de vie, le renforcement du soutien aux aidants familiaux et du travail à distance, ou encore la mise en place de référents diversité sur chaque site.</p>
<p>LS 05/02/2020 N°17993, page 1</p>	<p>Coronavirus: quels sont les droits et obligations des employeurs et salariés ? Il appartient à l'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. À ce titre, et en l'état actuel de la propagation du virus, la possible exposition à celui-ci impose à l'employeur, d'une part, de proposer son rapatriement à tout salarié vivant dans la région de Wuhan, la ville chinoise où est apparu le coronavirus (et ce en coordination avec les autorités chinoises et le consulat général de France), et, d'autre part, de prendre des mesures de prévention «draconiennes» concernant les personnels présents sur le reste du territoire chinois, comme la prolongation de la période des congés ou encore l'interdiction des déplacements inter provinces.</p>
<p>LS 05/02/2020 N°17993, page 3</p>	<p>La CCN des MTG instaure un forfait-jours annuel pour les salariés non cadres itinérants <i>Avenant n°11 du 23 septembre 2019 à la CCN des métiers de la transformation des grains relatif au forfait jours annuel des non cadres itinérants</i> La branche des métiers de la transformation des grains (MTG) a créé, par avenant du 23 septembre 2019, un dispositif de forfait annuel en jours au profit des salariés non-cadres itinérants. Ce texte, qui est entré en vigueur depuis sa signature, prévoit un suivi de la charge de travail et du respect des temps de repos, au moyen d'un «document de contrôle».</p>
<p>LS 06/02/2020 N°17994, page 3</p>	<p>Les partenaires sociaux s'orientent vers une négociation sur la santé au travail Les organisations syndicales et patronales représentatives ont confirmé leur volonté de lancer une négociation interprofessionnelle sur la santé au travail, lors d'une rencontre organisée le 4 février 2020 à l'initiative du Medef, à l'exception de la CGT qui a décliné l'invitation.</p>
<p>LS 07/02/2020 N°17995, page 1</p>	<p>Licenciement lié à la grossesse: en cas de réintégration, la réparation est forfaitaire <i>Cass. soc., du 29 janvier 2020, n°18-21.862 FS-PB</i> Sur le fondement du principe constitutionnel d'égalité de droits entre hommes et femmes, la Cour de cassation décide qu'une salariée dont le licenciement est nul pour avoir été prononcé en raison de l'état de grossesse doit percevoir, lors de sa réintégration, l'intégralité des salaires perdus, sans aucune déduction au titre des revenus de remplacement perçus dans l'intervalle.</p>

ÉCONOMIE (emploi, chômage, chiffres)

<p>LS 04/02/2020 N°17992, page 3</p>	<p>«L'immigration professionnelle doit faire l'objet d'un meilleur pilotage», selon des députés <i>Rapport d'information sur l'évaluation des coûts et bénéfices de l'immigration en matière économique et sociale du 22 janvier 2020</i> La France se prive «des avantages économiques que pourrait lui procurer une immigration de travail plus dynamique et plus ciblée vers les hauts potentiels», estiment deux députés dans un rapport publié le 22 janvier. Ils préconisent notamment une meilleure promotion du «passeport talent», ainsi qu'une simplification de l'autorisation de travail et l'actualisation de la liste des métiers en tension. En revanche, ils se montrent réservés concernant l'instauration de quotas sectoriels.</p>
<p>LS 07/02/2020 N°17995, page 3</p>	<p>L'Afep et le Medef présentent une nouvelle version du code de gouvernance des sociétés cotées <i>Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, actualisé au 30 janvier 2020</i> Lors de l'examen du L'Association française des entreprises privées (Afep) et le Mouvement des entreprises de France (Medef) ont publié, le 30 janvier 2020, une version révisée du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Au cœur des modifications, la mixité femmes/hommes au sein des instances dirigeantes et les écarts de rémunération entre les mandataires et les salariés.</p>

FORMATION

LS 06/02/2020 N°17994, page 4	La France comptait 485 800 apprentis à la fin de l'année 2019 <i>Dossier de presse du ministère du Travail sur l'apprentissage en 2019, présenté le 4 février 2020</i> L'apprentissage a atteint en 2019 pour la première fois une croissance à deux chiffres, a annoncé la ministre du Travail le 4 février 2020. Le nombre d'entrées en apprentissage a en effet progressé de 16% en un an, ce qui représente 50 700 nouveaux entrants dans le dispositif. Au total, la France comptait 485 800 apprentis fin 2019.
--------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RELATIONS SOCIALES (droit syndical ; IRP ; conventions et accords)

LS 03/02/2020 N°17991, page 3	L'OPPBTB organise son nouveau mode de représentation du personnel <i>Accord du 17 septembre 2019 relatif à la mise en place du CSE au sein de l'OPPBTB</i> Depuis le 1er janvier 2020, un comité social et économique unique est mis en place au sein de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTB), en application d'un accord conclu le 17 septembre 2019. Pour l'aider dans ses travaux, cinq commissions sont mises en place. Des représentants de proximité sont également installés à titre expérimental dans les agences où aucun membre du CSE n'est présent.
LS 03/02/2020 N°17991, page 4	Avec le CSE, les élus sont pessimistes quant à l'avenir du dialogue social dans leur entreprise <i>Étude Syndex-Ifop du 23 janvier 2020</i> En 2019, les directions sont perçues, pour 78% des élus, comme les gagnantes de la réforme prévoyant la mise en place du comité social et économique (CSE). 57% d'entre eux estiment que les salariés de leur entreprise sont les perdants et 44% que ce sont les organisations syndicales. C'est ce qui ressort d'une étude Syndex-Ifop publiée le 23 janvier 2020 sur le passage des anciennes IRP (institutions représentatives du personnel) en CSE. Autre constat: suite au passage en CSE, 55% des élus anticipent une détérioration du dialogue social dans leur entreprise. Ils étaient 60% à le penser en 2018.
LS 06/02/2020 N°17994, page 1	Le groupe Michelin met en place une instance de dialogue social au niveau mondial <i>Accord du 27 janvier 2020 relatif au comité mondial Michelin</i> Échanger des informations avec les représentants du personnel sur des questions économiques, sociales et environnementales à caractère global et transnational. Telle sera la mission du comité mondial créé par un accord signé par le groupe Michelin le 27 janvier 2020. Conclu pour une durée indéterminée, ce texte définit la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de cette nouvelle instance, qui doit contribuer à améliorer les conditions de travail des 127 000 salariés dans le monde et à renforcer la performance des activités dans ses différents écosystèmes.
LS 07/02/2020 N°17995, page 2	Le bilan social reste un outil de communication pour l'entreprise Le bilan social semble avoir perdu beaucoup de sa substance. Avec les ordonnances Macron de 2017, les règles relatives à ce dispositif sont devenues supplétives. Elles n'ont vocation à s'appliquer qu'en l'absence d'accord d'entreprise aménageant les modalités des consultations récurrentes du CSE.

PROTECTION SOCIALE

LS 03/02/2020 N°17991, page 2	Réforme des retraites: Édouard Philippe ouvre la conférence de financement Le compte à rebours est lancé. La conférence de financement a démarré officiellement le 30 janvier au Cese (Conseil économique, social et environnemental) avec un calendrier serré. Comme prévu, les partenaires sociaux ont trois mois pour trouver comment équilibrer le régime des retraites pour la période 2022-2027.
LS 04/02/2020 N°17992, page 2	Le congé pour décès d'un enfant sera-t-il allongé ? <i>Proposition de loi sur les droits des salariés en cas de décès d'un enfant, adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, le 30 janvier 2020</i> Afin d'allonger la période au cours de laquelle le salarié concerné par la perte d'un enfant est autorisé à s'absenter, les députés ont adopté en première lecture, le 30 janvier 2020, une proposition de loi facilitant la prise de congés et élargissant le don de jours de repos pour ces salariés. En revanche, ils ont écarté la proposition initiale d'allonger de cinq à douze jours la durée minimale légale du congé pour décès d'un enfant mineur ou à charge. Cet allongement devrait être réintroduit en première lecture au Sénat sous la forme d'un amendement de l'exécutif
LS 05/02/2020 N°17993, page 2	Les députés votent en faveur d'une réévaluation des obstacles à l'emploi des malades chroniques <i>Proposition de loi sur l'accès à l'emploi des personnes atteintes de maladies chroniques, adoptée par l'Assemblée nationale, en première lecture, le 30 janvier 2020</i> «Il faut revoir les textes de loi et les décrets, avec objectivité, avec mesure et sans démagogie, en tenant réellement compte des conditions actuelles d'exercice des métiers» et «des évolutions médicales et technologiques», exigent une cinquantaine de députés de tous bords politiques dans une proposition de loi «visant l'ouverture du marché du travail aux personnes atteintes de diabète». L'Assemblée nationale a adopté ce texte en première lecture, le 30 janvier 2020, en élargissant son champ à toutes les personnes atteintes de maladies chroniques.
LS 07/02/2020 N°17995, page 3	La charte du cotisant contrôlé est actualisée au 1er février 2020 <i>Arr. min. du 27 janvier 2020, JO 1^{er} février</i> <i>Avis relatif à l'arrêté du 27 janvier 2020</i> Au 1er février 2020, une nouvelle version de la charte du cotisant contrôlé entre en vigueur. Un arrêté du 27 janvier 2020 ainsi qu'un avis du 4 février 2020 sont en effet venus fixer un nouveau modèle de la charte. Parmi les principales évolutions, citons l'intégration du droit à l'erreur dans la déclaration et le paiement des cotisations.